



Air Breizh : Association agréée par le Ministère (MTES), pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne, appartenant à la Fédération ATMO France.



Nos missions



Mesurer

et anticiper les niveaux de la qualité de l'air au regard des seuils réglementaires.



Informier

en permanence les services de l'Etat, nos adhérents et le public sur la qualité de l'air de la Région.



Etudier

et évaluer la pollution atmosphérique liée aux activités industrielles, agricoles et tertiaires :

- > Sources d'émission
- > Niveaux de pollution
- > Zones d'impact



Sensibiliser

les différents publics pour accompagner la mise en place de modifications de comportements.

Quel polluant mesuré lors cette étude ?

L'hydrogène sulfuré (H₂S) :

Il s'agit du traceur le plus pertinent pour suivre les nuisances liées à la décomposition des algues.

Il se caractérise par une odeur d'œufs pourris. Les seuils olfactifs pour ce composé présentent une forte variabilité.

Deux valeurs guides ont été définies par l'OMS :

- sanitaire : 150 µg/m³ sur 24h
- nuisances olfactives : 7 µg/m³ sur 1/2h

AIR BREIZH

3 rue du Bosphore – Tour ALMA
8^{ème} étage

35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

www.airbreizh.asso.fr

Contact:

Gaël Lefeuvre (Directeur)

Campagne de mesures 2019

EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR AU NIVEAU DU PORT DU LEGUE - ST BRIEUC/PLERIN (22) – SYNTHÈSE DES RESULTATS

Pourquoi cette étude ?

Chaque année, durant la période estivale, les habitants du port du Légué se plaignent d'odeurs en lien avec les dépôts d'algues vertes.

Pour cette raison, Air Breizh réalise depuis 2017 des mesures de la qualité de l'air dans ce secteur à la demande de **Saint-Brieuc-Armor-Agglomération**, avec le soutien financier et l'appui technique de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**. L'objectif de ces mesures est de **surveiller l'exposition de la population au niveau des zones d'habitations**.

Quel dispositif de mesures ?

Cette année, **deux points de mesures** ont été dotés d'un analyseur automatique d'hydrogène sulfuré pour améliorer la couverture spatiale de la zone d'étude.

- **Pt 1 rue de la Tour** : à environ 30 mètres de la vasière et 50 mètres des habitations (identique à 2017 et 2018)
- **Pt 2 Rue Mont Houvet** : à 40 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une zone d'habitations.



Quels sont les résultats ?

- **Des variations spatiales et temporelles importantes des niveaux en hydrogène sulfuré**

Sur l'ensemble de la campagne, la moyenne horaire des mesures sur le **point 1 (14 µg/m³)** a été près de cinq fois supérieures à celle du **point 2 (3 µg/m³)**.

La proximité du premier point à la vasière ainsi que sa configuration locale (topographie) justifient ce constat. **Le secteur de l'embouchure le long de la rivière du Gouët serait donc le plus critique.** Sur le point 1, les concentrations les plus élevées ont été mesurées de **fin juin à fin juillet 2019**.

- **Des concentrations supérieures aux années précédentes pour le point 1 Rue de la Tour**

La moyenne horaire relevée sur ce point en 2019 a été respectivement cinq et deux fois supérieures à celles des années 2017 (3 µg/m³) et 2018 (7 µg/m³). **Cette augmentation des concentrations est cohérente avec l'augmentation des surfaces d'échouages entre les années.**

- **Pas de dépassement de la valeur guide sanitaire de 150 µg/m³ définie sur 24h**

La valeur guide n'a pas été dépassée en 2019 sur les deux points de mesures (concentration moyenne journalière maximale de 79 µg/m³ sur le point 1).

Ces mesures sur l'ensemble de la saison et sur une année jugée pénalisante en termes d'échouages d'algues, montrent que **des dépassements de la valeur guide sanitaire sont peu probables au niveau des zones d'habitations du secteur**. La brièveté des pics (quelques heures maximums) explique ce constat.

Cette valeur guide pourrait être dépassée à proximité des vasières mais l'exposition sur 24 heures à ces endroits reste peu probable.

- **Des valeurs dépassant fréquemment la valeur guide de nuisances olfactives**

La valeur guide de nuisances olfactives a été dépassée **46% du temps** sur la campagne pour le **point 1** (contre 11% en 2017 et 21% en 2018) et **5 % sur le point 2**.

Malgré l'incertitude associée au seuil olfactif de ce composé, les mesures de cette campagne 2019 confirment que ce **secteur de l'embouchure est particulièrement touché par les nuisances olfactives**. **Juillet et août** sont les mois les plus concernés.

- **Sources d'émissions en hydrogène sulfuré**

Pour les deux points de mesures, **les concentrations les plus élevées ont été mesurées sous influence des vents en provenance de l'entrée de l'embouchure** ce qui peut paraître étonnant pour le point 2. Deux origines sont possibles :

1. **des dépôts d'algues** au niveau de la vasière et en fond de baie,
2. **les travaux de dragage** au niveau de l'avant-port.

Perspectives

Les résultats des mesures effectuées lors de la saison d'échouages 2019 justifient la nécessité de maintenir un suivi des niveaux dans ce secteur.

Le rapport présentant l'ensemble de ces résultats est disponible sur notre [site internet](#).